

Loi relative aux « libertés et responsabilités des universités » (LRU) :

Attention danger !

Une attaque contre le service public d'enseignement supérieur

La loi relative aux « libertés et responsabilités des universités » qui a été votée cet été porte gravement atteinte à l'enseignement supérieur. En effet, cette loi limite la démocratie universitaire en réduisant le nombre de personnes qui siègent dans les Conseils qui régissent le fonctionnement de l'université. De plus, le nombre de personnalités extérieures (issues notamment du patronat et des collectivités locales) non élues et choisies par le président augmente considérablement en proportion.

Cette loi institutionnalise une vision de l'université où prédomine une logique de marchés et de concurrence. En effet, en accordant une autonomie budgétaire aux universités, ces dernières auront la possibilité de « lever des fonds » privés. Les entreprises du bassin d'emploi local

auront un droit de regard sur le contenu des diplômes. Les critères pédagogiques des entreprises étant restrictifs, celles-ci auront tendance à ne financer que les filières qui leur seront directement rentables ! À terme, c'est le désengagement financier de l'État qui est légalisé ce qui favorisera la concurrence entre les universités, entre les filières et de fait entre les étudiants.

Mais cette loi s'attaque aussi à l'ensemble de la communauté universitaire. Le président ayant désormais tous les pouvoirs de décision, il pourra choisir d'engager des professeurs et des personnels IATOSS en contrat de droit privé, en CDD par exemple.

La précarité remplacera à terme le statut de la fonction publique !

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Lille 3

Mardi 16/10
12h30 amphi 5
(bât A)

Lille 1

Mercredi 17/10
12h30
amphi Painlevé

Manifestation

**Jeudi 18 octobre
14h Porte de Paris**

Métro : mairie de Lille

Premiers signataires : CNT SR, Ferc Sup CGT lille3, Ferc Sup CGT lille1, Snesup lille1, Snesup lille2, Snesup lille3, Snprees FO 59, Sud étudiant-e lille, Sud éducation 59/62, Sud recherche EPST lille, UEC lille, des militants Unef

Tous ensemble pour obtenir l'abrogation de cette loi !

Cette loi ne peut pas être amendée ou négociée pour en obtenir une « meilleure » application. L'autonomie structurelle et financière, au coeur même de la loi, constitue une porte grande ouverte vers la privatisation de l'université. Il ne s'agit pas d'une loi qui viendrait s'ajouter aux autres mais bien d'un ensemble de mesures qui vient graver dans le marbre la déréglementation du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Avec comme objectif affiché de rendre l'enseignement « compétitif » sur la scène nationale et internationale, le gouvernement inscrit ce projet pour notre éducation dans une perspective globale de libéralisation de toute la société. Il s'agit donc bien d'en finir avec la notion de service public et de solidarité collective.

Face à cela nous devons nous mobiliser tous ensemble pour empêcher que cette loi ne devienne la réalité. Nous devons obtenir son abrogation !

Partout en France, la mobilisation s'organise...

Sur les campus universitaires de France, des intersyndicales se tiennent ou se sont tenues. Des réunions d'information ont déjà eu lieu à Lyon, Grenoble, Nantes... La réactivité des étudiants et des personnels est bel et bien là. L'ensemble de la communauté universitaire prend donc progressivement position contre cette loi.

À Lille 3 et Lille 1, aux premières AG d'information, nous étions entre 150 et 200 étudiants et personnels étaient présents dans les amphis ce qui pour l'instant constitue la plus importante assemblée générale qui ait eu lieu en France ! Souvenons-nous qu'au début du mouvement dit « anti-CPE » nous étions environ 40 dans les premières AG !

Pour défendre le service public et la solidarité collective, nous devons être solidaires des autres secteurs qui sont touchés par les attaques gouvernementales. Le 18 octobre, un appel à la grève et à une journée nationale de manifestations a été lancé par de nombreux syndicats qui regroupent plus de 12 secteurs professionnels (cheminots, EDF-GDF, éducation nationale, PTT ...). Cette date doit être pour les étudiants et les personnels de l'université un point de convergence pour s'opposer à la casse du service public et réclamer l'abrogation de la loi sur l'autonomie des universités !